



ÉCOLE DE VOILE  
Sainte-Agathe-des-Monts

## GUIDE DES MEMBRES 2021



## TABLE DES MATIÈRES

ÉCOLE DE VOILE	3
MEMBERSHIP	4
AVANTAGES DES MEMBRES	5
CONSIGNES SANITAIRES 2021	6
RÈGLEMENTS DU SITE	7
EMBARCATIONS	9
VISITEURS/INVITÉS	10
SÉCURITÉ NAUTIQUE	11
PÉRIMÈTRE DE NAVIGATION	13
PLAN DU SITE	16
HISTOIRE DE L'ÉCOLE DE VOILE	17
COORDONNÉES	18

## **Bienvenue dans la famille de l'École de voile de Sainte-Agathe-des-Monts !**

Le guide des membres indique les informations utiles et les pratiques à adopter afin d'assurer le bon fonctionnement de l'École de voile, la sécurité et le bien-être des membres.

L'École de voile est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir et de faciliter la pratique de la voile. La coopération et le respect mutuel sont au cœur du bon déroulement de nos activités.

### **ÉCOLE DE VOILE**

L'École de voile est une organisation qui encourage le développement d'un mode de vie sain et actif. Nous sommes dévoués à la formation de la voile et au perfectionnement de nos participants, visiteurs et athlètes. Les cours de voile et la location des embarcations débutent au début du mois de juin et se poursuivent jusqu'à la fin septembre.

Notez que la majorité de nos employés ont une certification en premiers soins ainsi que leur carte de conducteur d'embarcation de plaisance. Les bénévoles font également partie intégrante de notre organisation. Si vous souhaitez vous impliquer, vous serez les bienvenus parmi nous !

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- ⚙ Le conseil d'administration est composé d'un minimum de 4 et d'un maximum de 7 membres élus par les membres lors de l'assemblée générale annuelle.
- ⚙ Les membres du conseil d'administration se rencontrent plusieurs fois par année. Ils demeurent disponibles et à votre écoute quand vous en avez besoin.
- ⚙ Faire parti du conseil d'administration ou des divers comités est un excellent moyen de participer au développement de l'École de voile et d'assurer sa pérennité, n'hésitez pas à vous impliquer !

## MEMBERSHIP (COTISATION ANNUELLE)

- ⊗ Le membership est constitué de 2 types de membres :
  - Familial (constitué d'au moins 2 personnes et minimum 1 adulte).
  - Individuel
- ⊗ Membre résident : personne qui a une preuve de lieu de résidence sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.
- ⊗ Membre non-résident : personne qui n'est pas résidente sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.
- ⊗ Le paiement de la cotisation annuelle doit être réglé au complet au moment de l'inscription.

Prenez note que le conseil d'administration se réserve le droit de révoquer la carte de membre d'une personne si elle nuit au bon fonctionnement de L'EVSADM, si elle manque de respect envers des membres, du personnel ou de la clientèle, ou si elle contrevient aux règlements, et ce, sans droit à un remboursement.

## AVANTAGES DES MEMBRES

- ☼ Accès à un site unique au Québec.
- ☼ Accès gratuit à la plage Major.
- ☼ Événements organisés en fonction des directives de la santé publique qui seront en vigueur.
- ☼ Tables à pique-nique, réfrigérateur, micro-onde et BBQ disponibles sur place.
- ☼ Toilette réservée aux membres.
- ☼ Accès à une voilerie.
- ☼ Casiers en location mis à votre disposition pour entreposer vos effets personnels.
- ☼ Un carré de sable avec jouets et autres jeux est disponible, pour les enfants. Notez que la disponibilité des jouets sera restreinte étant donné les consignes sanitaires en vigueur.
- ☼ Rabais de 10 % sur les cours de voile.
- ☼ Accès internet sans-fil gratuit.
- ☼ Lieu d'apprentissage exceptionnel pour le développement de vos aptitudes de barreur.
- ☼ Couchers de soleil à couper le souffle!

*Notez que les frais d'inscription doivent être payés au complet au plus tard au moment de la première visite et de l'arrivée de l'embarcation.*

## CONSIGNES SANITAIRES 2021

- ☼ Lavez vos mains avec le désinfectant mis à votre disposition lors de votre arrivée.
- ☼ Respectez la distanciation physique de 2 mètres entre les individus ou les bulles familiales.
- ☼ Respectez la capacité maximale d'accueil indiquée à l'intérieur du bureau de l'École de voile et sur la terrasse de celui-ci.
- ☼ Port du masque obligatoire à l'intérieur des bâtiments.
- ☼ Lors des heures d'ouverture (9 h 00 à 16 h 00), mentionnez votre présence au bureau de l'École de voile pour le registre quotidien.
- ☼ Si vous présentez des symptômes de la COVID-19 ou si vous êtes en contact étroit avec une personne qui a contracté la COVID-19, ne fréquentez pas le site de l'École de voile.
- ☼ Aucun invité/visiteur n'est accepté sur le site, en raison des consignes sanitaires en vigueur.

Notez que selon les directives des autorités gouvernementales, la situation peut évoluer au cours de l'été. Nous vous tiendrons au courant de toutes modifications liées aux consignes sanitaires.

Merci de votre compréhension et collaboration!

## RÈGLEMENTS DU SITE

- ⊗ Le site est non-fumeur.
- ⊗ Les animaux domestiques sont interdits.
- ⊗ Aucune activité sur le site n'est permise après 23H00.
- ⊗ Les feux de camp sont interdits.
- ⊗ Les enfants doivent être supervisés en tout temps.
- ⊗ Les jeux ou les chaises dans l'eau ne sont pas permis. Les embarcations ont priorité. Pour votre sécurité, nous vous encourageons à vous diriger vers la plage Major pour la baignade.
- ⊗ Baignade ou jeux interdits sur les quais.
- ⊗ Les jouets du carré de sable doivent être rangés à l'endroit indiqué après leur utilisation.
- ⊗ La pêche est interdite sur le site.
- ⊗ Les portes et les cadenas de l'entrée, de la voilerie et de la toilette des membres doivent demeurer barrés en tout temps.
- ⊗ Aucune voiture ne doit être stationnée sur le site de l'École de voile, mis à part pour le remorquage de votre embarcation.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- ⊗ Il est apprécié que tous contribuent à tenir les lieux propres et accueillants. Veuillez laver et ranger le matériel après chaque utilisation.
- ⊗ L'utilisation de vaisselle et de verres de plastique ou autre matériel réutilisable est à préconiser sur le site.
- ⊗ Les contenants en verre (bouteilles de vin, bière, etc.) sont permis mais doivent être manipulés avec soin afin d'éviter les bris.

- ⊗ Un terrain de volley-ball est disponible, veuillez utiliser cet endroit pour vos jeux de balles, ballons, frisbee, etc.
- ⊗ En cas de bris d'équipement de l'école, de manque de papier hygiénique ou autre, avisez le personnel de l'école pour permettre de corriger la situation rapidement.
- ⊗ Une caméra est accessible en ligne pour vous permettre d'évaluer les conditions de la météo et du vent.

## **PRÉVENTION DES ABUS ET DU HARCÈLEMENT**

L'École de voile s'engage à offrir un univers sécuritaire et respectueux pour le bien-être de tous. Aucun langage abusif, violence verbale, physique ou harcèlement n'est toléré.



## EMBARCATIONS

- ⚓ L'emplacement de votre embarcation vous sera attribué au moment de votre inscription ou de l'ouverture en mai. Une charte des emplacements sera affichée dans le bureau.
- ⚓ Chaque embarcation doit être inscrite dans votre dossier.
- ⚓ Les embarcations doivent être sécurisées par un dispositif de retenue aux encrages fournis à chaque emplacement.
- ⚓ Chaque embarcation a son emplacement numéroté spécifique :
  - Supports pour kayaks et planches ;
  - Poutres pour canots et pédalos ;
  - Poutres qui bordent la plage pour dériveurs ;
  - Chaînes pour catamarans sur le bord de l'eau.
- ⚓ Utilisation de la chaloupe pour les voiliers au mouillage:
  - Les rames doivent être rangées à la même place (dans le tube #7 de la voilerie);
  - Le bouchon arrière doit être enlevé pour permettre la vidange d'eau, après chaque usage alors qu'elle est montée à son emplacement.
- ⚓ Pour chacune des embarcations inscrites une place dans la voilerie est disponible (priorité pour les embarcations à voile) :
  - Contenu : voiles, bômes, mâts, accastillage, gréement, rames, parasols.
  - Doit rester barrée en tout temps.

## VISITEURS / INVITÉS

***Pour la saison estivale 2021, notez qu'aucun invité/visiteur ne sera accepté sur le site, en raison des consignes sanitaires en vigueur.***

**Selon les directives des autorités gouvernementales, la situation peut évoluer au cours de l'été. Nous vous tiendrons au courant de toutes modifications liées aux consignes sanitaires. Merci de votre compréhension!**

Voici les consignes habituelles concernant les invités/visiteurs :

- ⚙ Il est de la responsabilité de chaque membre de s'assurer que chaque invité ait son droit d'entrée dûment payé.
- ⚙ Les visiteurs doivent passer à la réception dès leur arrivée, ceci afin de payer leur visite et récupérer le bracelet visiteur.
- ⚙ Lorsque le bureau est fermé, le paiement peut être fait via le site web ou lors de votre prochaine visite à l'École de voile.
- ⚙ Un nombre maximum de 4 visites, par année, de la même personne est accepté. Après quoi, nous inviterons cette personne à devenir membre.
- ⚙ Chaque membre a droit à 4 entrées gratuites pour 4 de ses visiteurs.
- ⚙ Chaque visiteur doit acquitter les frais d'entrée suivants :
  - Résident et Non-résident (5 ans et moins): gratuit
  - Résident et Non-résident (6 à 17 ans): 7 \$ / après 15 h: 4 \$
  - Résident et Non-résident (18 ans et +): 12 \$ / après 15 h: 8 \$

## SÉCURITÉ NAUTIQUE

- ⚙ Le port du gilet de sauvetage sauve des vies et est obligatoire.
- ⚙ Il est important de se familiariser avec les règles de sécurité sur l'eau.
- ⚙ Trois coups de sifflet avec le drapeau rouge émis par le personnel de l'École de voile indiquent qu'il faut rentrer au bord (approche d'orages ou autre danger).
- ⚙ Les embarcations doivent être remontées le plus haut possible sur le sable afin de faciliter les départs et arrivées sur la plage. Les voiliers doivent être placés face au vent ou voile affalée pour éviter un départ sans équipage.
- ⚙ En cas d'urgence, appelez au 911, nos informations sont:
  - Adresse : 243 rue St-Venant, Sainte-Agathe-des-Monts
  - Téléphone : 819 326-2282
- ⚙ Chaque membre convient d'être le seul responsable des invités sur son embarcation.
- ⚙ Si vous êtes témoins d'une situation d'urgence et êtes en mesure d'aider, allez-y.
- ⚙ Une trousse de premiers soins se trouve dans le bâtiment principal de l'École de voile et une deuxième trousse de premiers soins est dans le garage des locations.
- ⚙ Un défibrillateur est accessible dans le bâtiment principal de l'École de voile.
- ⚙ Chaque embarcation doit être équipée des dispositifs de sécurité nécessaires pour notre lac, selon l'embarcation. (Voir le tableau à la page suivante.)

## Kayak/planche/SUP/canot/pédalo



VFI ou gilet approuvé par Transports Canada, pour chaque personne à bord, tailles appropriées

signalisation sonore

lampe de poche étanche (pour sortie entre coucher et lever du soleil)

## Voiliers



VFI ou gilet approuvé par Transports Canada, pour chaque personne à bord, tailles appropriées

signalisation sonore

Ligne d'attrape flottante (15m. de longueur)

propulsion manuelle ou ancre (avec min. 15m. de cordage, câble ou chaîne)

Écope ou pompe manuelle

lampe de poche étanche (pour sortie entre coucher et lever du soleil)

Dispositif de remontée à bord, si le tirant d'aire est de 0.5m (1'8") ou plus

Feux de navigation conformes (soir/nuit/visibilité réduite)

## Avec moteur, ajouter



Permis de conducteur d'embarcation de plaisance, si moteur de 10HP ou plus

Extincteur 5BC (si moteur intérieur, réservoir à combustible fixe, dispositif de cuisson, de chauffage ou réfrigération alimenté en carburant)

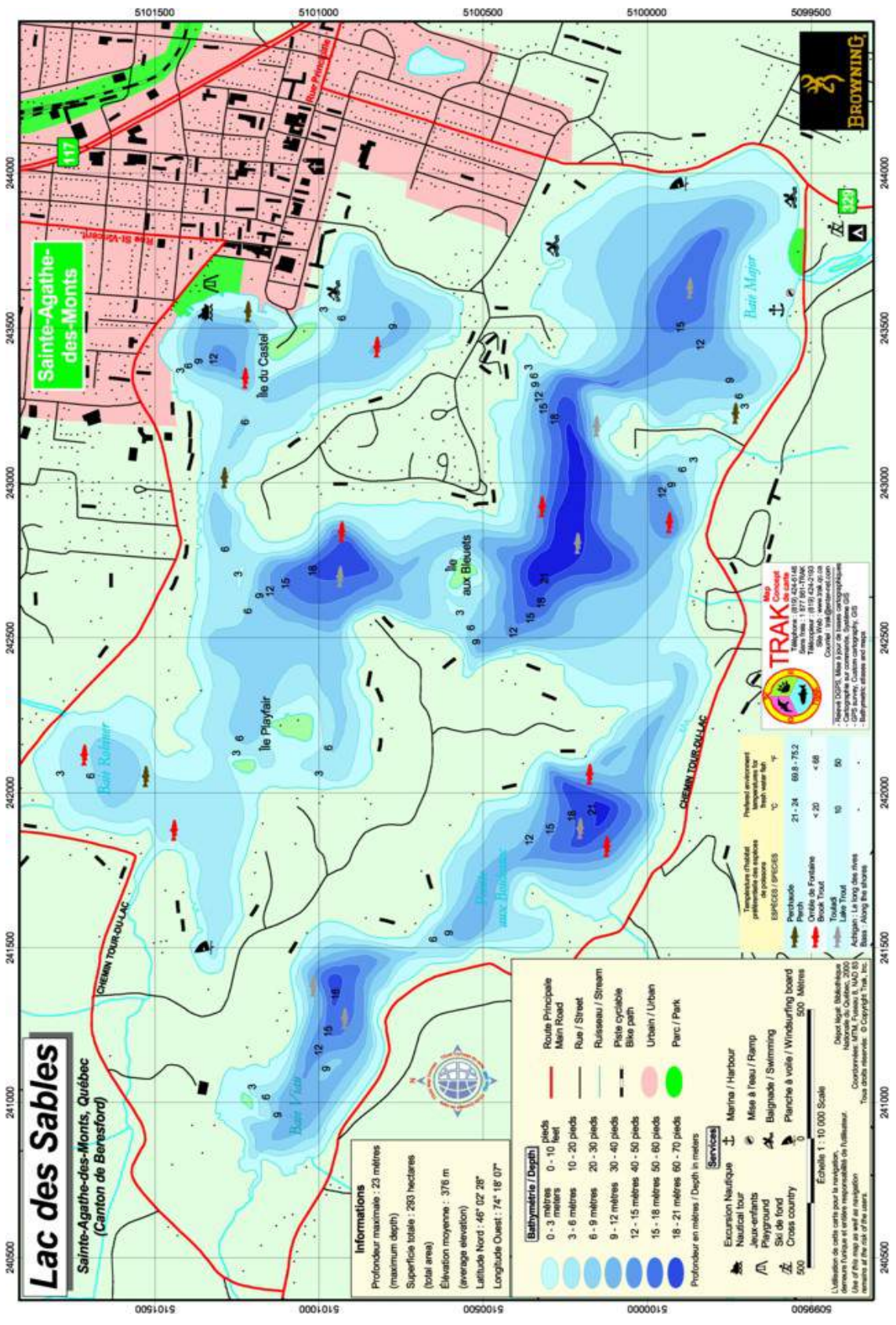
## CONNAISSANCES TECHNIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES

- ☼ Chaque membre doit être préalablement formé ou avoir des connaissances suffisantes pour naviguer sécuritairement seul ou autour des autres.
- ☼ Chaque membre doit s'informer sur les conditions météorologiques avant chaque sortie sur l'eau, afin d'assurer sa sécurité et celle des autres personnes sur son embarcation.
- ☼ L'École de voile n'est pas dans l'obligation d'aller secourir en cas de risque extrême.

## PÉRIMÈTRE DE NAVIGATION

Le périmètre de navigation le plus sécuritaire reste la Baie Major, car vous aurez un accès rapide au rivage en cas d'urgence. Plus de gens sont présents et seront en mesure de voir une situation d'urgence si elle survient. La baie Major est une zone de navigation à basse vitesse (5km/h).





## PLAN DU SITE





## HISTOIRE DE L'ÉCOLE DE VOILE

L'École de voile de Ste-Agathe-des-Monts Inc. est un organisme à but non-lucratif constitué en 1980 par des résidents. Ces fondateurs se rencontraient chez Jean-Marc Richer pour faire de la voile sur le lac des Sables depuis 1978. Ces nouveaux amateurs de voile se sont retrouvés à chercher un emplacement, car le rivage chez Jean-Marc ne suffisait plus pour accueillir les embarcations des familles Rado, Gélinas, Champoux, Bélanger, Pellerin, du Dr Richer et de ces autres personnes qui s'intéressaient à ce sport.

L'idée était de permettre à tous ceux qui le souhaitent d'apprendre les rudiments de la voile. L'enseignement de la voile et la formation d'entraîneurs sont les objets fondamentaux inscrits dans la charte de l'organisme. La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a permis que les activités de l'École de voile se déroulent sur le site unique et exceptionnel de la baie Major du lac des Sables.

Avec les années, ce sont les élèves formés à cette école qui continuent la mission de transmettre les connaissances du monde marin, faire de la voile et partager la philosophie d'une coopération de l'équipage d'un voilier.

La voile est une tradition ancestrale qui comporte ses règles de vie. Ce savoir permet de créer une harmonie entre l'eau, le vent, l'embarcation et son équipage. Cet équilibre entre ces composantes permet de naviguer sobrement et vivre des moments exaltants et totalement satisfaisants. Ici, la voile est une activité de loisir qui permet de vivre des instants de joie profonde en accord avec un environnement que nous devons tous protéger.

Joignez-vous à nous pour vivre les joies d'une activité saine qui vous permettra de développer une vie sociale riche de belles expériences humaines.

## ADRESSE

École de voile : 243, rue Saint-Venant,  
Sainte-Agathe-des-Monts, QC, J8C 3C1

Adresse postale est : C.P. 462,  
Sainte-Agathe-des-Monts, QC, J8C 3C6

## CONTACT

Bureau de l'École de voile : 819 326-2282 | [info@voilesteagathe.com](mailto:info@voilesteagathe.com)  
Directrice générale : Magali Legault | [direction@voilesteagathe.com](mailto:direction@voilesteagathe.com)  
Site web : [www.voilesteagathe.com](http://www.voilesteagathe.com)

\*Pour contacter un membre du CA, veuillez demander à la réception.

## HEURES D'OUVERTURE

Début juin à la mi-septembre :

- Bureau / École – 9 H 00 à 16 H 00\*
- Location – 10 H 00 à 18 H 00\*

\*Les heures peuvent varier selon les conditions météorologiques.

Hors-saison (d'octobre à mai), vous pouvez également nous contacter par téléphone ou par courriel.

## COMMUNICATIONS

Toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la saison seront distribuées par plusieurs moyens de communication : courriels, site Web et notre page Facebook. Elles seront également affichées à la réception de l'École de voile. Restez à l'affût !

**BONNE SAISON ESTIVALE À TOUS LES MEMBRES!**